

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice - Solidarité

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

DECRET

N ⁰⁹⁸/PRG/SGG **PORTANT NOMINATION D'AMBASSADEURS**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

- VU La Loi Fondamentale
- VU Le Décret n° 99/04/PRG du 8 mars 1999, portant nomination du Premier Ministre
- VU Le Décret n°99/007/PRG/SGG du 12 Mars 1999, modifié par les Décrets D/2000/007/PRG/SGG du 25 Janvier 2000 : D/2000/046/PRG/SGG du 3 juin 2000 et D/2000/050 et 051PRG/SGG du 7 Juin 2000, portant nomination des Membres du Gouvernement
- VU Le Décret n° D/97/064/PRG/SGG DU 5 Mai, portant attributions et organisation du Ministère à la présidence chargé des Affaires Etrangères.

DECRETE

ARTICLE 1/ Dr Salifou SYLLA, précédemment Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire en Guinée Bissau est nommé Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire en France en remplacement de Monsieur Ibrahima Chérif HAÏDARA, appelé à faire valoir ses droits à la retraite .

ARTICLE 2/ Monsieur Balla Moussa CAMARA, précédemment Représentant Permanent Adjoint de Guinée à Genève est nommé Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire à Cuba en remplacement de Monsieur Arafan KABA BANGOURA, appelé à faire valoir ses droits à la retraite ;

ARTICLE 3/ Monsieur DIONE Aboubacar, précédemment Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire à Tripoli est nommé Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire en Allemagne en remplacement de Monsieur Abraham DOUKOURE, appelé à faire valoir ses droits à la retraite ;

ARTICLE 4/ Monsieur Mohamed SAMPIL, précédemment Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire au Gabon est nommé Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire en Malaisie, en remplacement de Monsieur Mamadou TOURE, appelé à faire valoir ses droits à la retraite

ARTICLE 5/ Monsieur Aly DIANE, précédemment Directeur National des Affaires Politiques et Culturelles est nommé Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire au Canada, en remplacement de Monsieur Amara Djoubar SOUMAH appelé à faire valoir ses droits à la retraite ;

ARTICLE 6/ Monsieur Ibrahima Sory SOUMAH, précédemment Directeur du Bureau des Relations Economiques au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération, est nommé Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire au Gabon en remplacement de Monsieur Mohamed SAMPIL, appelé à d'autres fonctions.

Article 7/ Monsieur Boubacar DIALLO, précédemment Ministre Conseiller auprès de la Mission Permanente à New-York, est nommé Ambassadeur Représentant Permanent auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et auprès de l'Organisation Mondiale du commerce (O M C)

ARTICLE 8 / Le présent décret qui prend effet à compter de la date de sa signature sera enregistré et publié au Journal officiel de la République.

CONAKRY. LE 03/12/ 2003

LE GENERAL LANSANA CONTE